



NEWSLETTER

| Novembre 25

JM+ Jugend und Musik
Jeunesse et Musique
Gioventù e Musica
Giuventetgna e Musica

Mesdames, Messieurs,
Chers amis du programme Jeunesse et Musique,

Dans cette newsletter, nous jetons un regard rétrospectif sur la période de financement 2021 – 2024 et vous informons des dernières étapes du développement au cours du premier trimestre 2025. Nous vous prions à nouveau de transmettre la newsletter à toutes les personnes intéressées. La newsletter est également disponible sur le site du programme J+M :
<https://www.bak.admin.ch/jeunesse-et-musique>

Meilleures salutations,
Direction du programme Jeunesse et Musique

Thèmes de ce numéro

Décompte des offres J+M en fin d'année	2
Premières expériences avec la nouvelle ordonnance sur l'encouragement du 1 ^{er} juillet 2025	2
Principes éthiques J+M	3
À ne pas manquer : tirage au sort CarteCulture	3

DÉCOMPTÉ DES OFFRES J+M EN FIN D'ANNÉE

Nous prions les requérantes et requérants de remettre les formulaires de décompte pour leurs demandes d'offres se terminant en 2025 si possible d'ici au **10 décembre 2025**. Ainsi, le versement des contributions pourra encore avoir lieu en 2025. Veuillez noter que les offres doivent être terminées avant de soumettre les documents de décompte.

Pour les décomptes reçus **après le 10 décembre 2025**, des retards de versement sont probables en raison du changement d'année.

PREMIÈRES EXPÉRIENCES AVEC LA NOUVELLE ORDONNANCE SUR L'ENCOURAGEMENT DU 1^{ER} JUILLET 2025

La nouvelle [ordonnance du DFI instituant un régime d'encouragement relatif au programme « Jeunesse et Musique »](#) est entrée en vigueur le mardi 1^{er} juillet 2025. L'entrée en vigueur s'est accompagnée de quelques modifications. Au cours de la période de financement 2025-2028, l'accent sera mis sur la facilité d'accès. De plus en plus d'enfants et d'adolescents ayant difficilement accès à la musique doivent aussi pouvoir accéder à la formation musicale. Dans cette perspective, diverses simplifications ont été apportées au programme J+M au 1^{er} juillet.

En ce qui concerne le dépôt des demandes, les camps et cours J+M ont été regroupés sous forme d'offres J+M. Une offre J+M compte au moins 5 participant·e·s (0-25 ans) et comprend au moins 5 leçons. La contribution est basée sur les leçons et il est possible de prendre en compte jusqu'à 20 leçons. Le forfait nuitée est conservé. Les contributions par leçon ont pu être augmentées de 10 % (p. ex. CHF 44 par leçon au lieu de CHF 40 pour 5 à 19 participant·e·s). Vous trouverez toutes les réglementations en vigueur en détail dans le [manuel J+M](#). De plus, [le cahier des charges J+M](#) pour les monitrices et moniteurs J+M ainsi que [les pratiques](#), qui définissent les dérogations, sont désormais annexés au manuel. Vous trouverez toujours les versions actuelles sur notre [site Internet](#).

Dans le domaine de l'admission, les personnes titulaires d'une autorisation frontalière valable peuvent à présent aussi être admises comme monitrices et moniteurs J+M. L'admission est désormais possible à partir de l'année au cours de laquelle les futurs monitrices et moniteurs J+M atteignent l'âge de 18 ans. Dans le domaine de la formation continue, la journée d'échange J+M n'est plus obligatoire. Désormais, les 12 heures de formation continue peuvent être suivies individuellement. La participation à la journée d'échange J+M est toujours possible sur une base facultative et comptabilisée à hauteur de 6 heures pour la formation continue.

À partir de 2026, les subventions par organe responsable et par an seront en règle générale limitées à CHF 50 000.–.

L'OFC et le secrétariat J+M peuvent se targuer d'un passage réussi à la nouvelle ordonnance sur l'encouragement. Nous avons déjà reçu de nombreuses demandes d'offres J+M et nous nous réjouissons des nombreuses autres qui suivront. Dans le courant de l'année 2026, il y aura en outre des simplifications dans les domaines de la formation initiale et continue. Ces domaines restent inchangés jusqu'à nouvel ordre. Toutes les nouveautés seront communiquées dans la newsletter J+M.

PRINCIPES ÉTHIQUES J+M



Les offres J+M réunissent des enfants, des jeunes et des monitrices et moniteurs d'horizons variés et aux valeurs différentes. En faisant de la musique ensemble, les enfants et les adolescents développent non seulement leurs compétences musicales et leur créativité, mais aussi leurs compétences sociales, intellectuelles et émotionnelles et leur confiance en eux.

Le respect mutuel constitue une valeur centrale du programme. Les principes éthiques J+M doivent servir à protéger et à promouvoir le bien-être et le plaisir des musiciennes et musiciens à faire de la musique. Ils ont pour but d'aider les personnes impliquées dans le programme à identifier les comportements intolérables, à les dénoncer et à les combattre activement.

Toutes les associations et organisations impliquées dans J+M prennent connaissance des principes éthiques et toutes les personnes impliquées dans le programme s'engagent à respecter et à incarner ces valeurs.

En cas de conflit, toutes les personnes impliquées dans le programme, leurs proches ainsi que les personnes de référence peuvent s'adresser au service de signalement J+M de l'OFC en collaboration avec « Protection de l'enfance Suisse », afin d'obtenir de l'aide et des conseils.

Les principes éthiques J+M sont publiés sur le [site Internet J+M](#) et enseignés dans le module de base. Vous trouverez les principes éthiques de J+M sur [ce lien](#).

Pour toute question ou demande relevant du domaine de la protection de l'enfance, J+M dispose d'un point de contact :

Protection de l'enfance Suisse

T +41 58 433 33 66

www.kinderschutz.ch/fr

À NE PAS MANQUER : TIRAGE AU SORT CARTECULTURE

La [CarteCulture](#) est une offre de Caritas qui vise à aider les personnes au budget serré à participer à la vie sociale et culturelle. Émise sous la forme d'une carte personnelle, la CarteCulture permet actuellement à plus de 184 000 utilisatrices et utilisateurs de bénéficier de rabais sur près de 4200 offres dans les domaines de la culture, de la formation, du sport, des loisirs et de la santé. Afin de promouvoir l'égalité des chances dans le domaine des activités et de la formation culturelles, les enfants et les jeunes touchés par la pauvreté doivent également pouvoir vivre des expériences musicales. La CarteCulture collabore avec le programme d'encouragement Jeunesse et Musique (J+M) depuis 2020. Vous trouverez de plus amples informations dans le [flyer CarteCulture](#).

Comme nous l'avions annoncé dans la dernière newsletter, **quelques places gratuites vont être offertes cette année**. Au lieu des 50 % de réduction sur les frais de participation, le programme J+M permet, en collaboration avec la CarteCulture, la prise en charge complète des frais de participation pour quelques enfants et jeunes. (Il existe bien entendu toujours la possibilité de bénéficier d'une réduction de 50 %.) La différence de prix est intégralement remboursée par le programme J+M, il n'en résulte donc aucune

perte financière pour les organisatrices et organisateurs. Votre offre J+M inclut également les participantes et participants possédant une CarteCulture et vous souhaiteriez obtenir des places gratuites pour une participante ou un participant ? Voici comment procéder :

1. Indiquez dans votre demande sur le portail J+M que votre offre J+M s'adresse aussi aux utilisatrices et utilisateurs de la CarteCulture.
2. Lorsque vous avez reçu la confirmation du secrétariat J+M pour votre offre J+M, communiquez votre offre à la CarteCulture via [ce site](#) afin de participer.
3. La CarteCulture publiera alors votre offre J+M ([ici](#)).
4. La CarteCulture vous indique si votre offre J+M obtient une place gratuite pour l'enfant inscrit détenteur d'une CarteCulture.
5. Le secrétariat J+M prend en charge le paiement comme d'habitude avec le versement de la contribution, une fois l'offre J+M réalisée et le décompte effectué.

Veillez noter que les gagnantes et gagnants n'ont pas à verser les frais au préalable puis à se les faire rembourser. Cela compliquerait la participation et ne répondrait pas à l'objectif de faciliter l'accès à la formation musicale. Nous vous remercions cordialement pour votre engagement et nous réjouissons de votre participation.





CONTACT

Pour toute question concernant le programme J+M, le secrétariat se tient volontiers à votre disposition :

Programme J+M, c/o Res Publica Consulting AG,
Helvetiastrasse 7, 3005 Berne | Téléphone +41 31 521 46 02

jugend-und-musik@rpconsulting.ch

<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/sprachen-und-gesellschaft/formation-musicale/bienvenue-au-programme---jeunesse-et-musique--.html>